REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS MEDICO SANITAIRES DU CAMEROUN (SYMPENS)
Tél : 99 49 06 39 / 99 75 69 39
ET
SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS/ ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA SANTE DU CAMEROUN (CAP/SANTE)
Tel : 677 57 93 37/ 698 29 78 66

LES PRESIDENTS NATIONAUX
AUX
AUTORITES

Objet : Rétablissement des salaires et droits acquis des personnels soignants.

Très Chers Autorités,

Nous venons très humblement auprès de vous, présenter une calamité qui secoue le monde des soignants camerounais du fait des coupes drastiques dans les salaires du mois de septembre 2024.

Il s'agirait d'une d'une prime de 2400 FCFA datant de 1993, que l'administration actuelle estime que c'est une somme indument perçue. En 2020, le Ministre de la Santé Publique avait saisi le Ministre des Finances afin de supprimer cette prime sans effet rétroactif, aujourd'hui les salaires des personnels de santé sont coupés abusivement, on parle de redressement ?

Nous vous saisissons pour votre clairvoyance et demandons humblement que les salaires de ces personnels leurs soient restitués. Car ils ne se sont pas octroyés une prime, ils ne gèrent pas leurs soldes, nous ne voyons pas comment un personnel de santé qui croupit sous le poids d'une surcharge de travail, conséquence d'une pénurie de personnel avec un salaire dérisoire puisse s'occuper du malade sans pitance; ne dit-on pas que « **soignant maltraité= malade mal traité ?**». Nous sommes accrochés à vos actions qui doivent calmer toutes les manifestations en gestation.

Veuillez recevoir, **Très chers autorités**, l'expression de notre profond respect.

Fait à Yaoundé, le 30 Septembre 2024

Le Président de CAP/SANTE

NGA ONANA Sylvain

Le Président du SYNPEMS

BALLA BALLA

Scanned with CamScanner
Scanné avec CamScanner